

	<b>Fiche d'action</b>	<b>Mobilité douce</b>
---	-----------------------	-----------------------

<b>Titre</b>	<b>Recensement des vitesses dans les zones 30 km/h</b>
<b>Action No</b>	<b>M 5.1</b>
<b>Objectif</b>	Effectuer des contrôles de vitesse dans les zones 30 km/h afin d'obtenir une base factuelle et solide dans le but de proposer ensuite des mesures concrètes d'aménagement.
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiche-action M5 demande <u>l'amélioration</u> des zones 30 km/h afin de faire respecter cette limitation.</li> <li>- La Municipalité est d'accord d'améliorer les aménagements de ces zones et attend des propositions d'Echallens 21.</li> <li>- La commune possède un radar pour mesurer les vitesses et l'utilise régulièrement dans différents endroits du bourg.</li> </ul>
<b>Actions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une série de contrôles de vitesse dans les zones 30 km/h avec le radar « Speedy », si possible <u>sans</u> affichage du résultat afin de mesurer les valeurs réelles. Le but n'étant pas de faire de la prévention, mais d'obtenir une image réelle de la situation.</li> <li>- Mettre les résultats à disposition du groupe Mobilité d'Echallens 21 sous forme électronique.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	De mi-mars à fin juillet 2010.
<b>Finance / Budget</b>	Temps consacré à la pose du radar.
<b>Acteurs / Partenaires</b>	Voirie pour placer les radars aux endroits proposés.
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une base factuelle et chiffrée des vitesses.</li> <li>- Permettre des aménagements adaptés à la réalité.</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	
<b>Exemple concret</b>	Des mesures sont régulièrement réalisées et les résultats publiés sur le site de la commune d'Echallens.
<b>Remarques / Liens</b>	<p>Nous proposons d'effectuer les mesures <u>trois fois</u> - dont une en période de vacances scolaires (Pâques ou été) - à chaque endroit et à des dates différentes, aux emplacements suivants :</p> <p><b>Zone 1 (Trois Sapins)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Chemin de la Robellaz (devant chez EREM, direction descendante)</li> <li>b) Chemin des 3 Sapins (devant chez G. Favre, direction descendante)</li> </ul> <p><b>Zone 2 (Chemin du Stand)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Chemin du Stand (environ 100 m après le passage à niveau du LEB, direction stand de tir)</li> </ul> <p><b>Zone 3 (Villaire)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Chemin de la Villaire (entre les chemins du Grand Record et de Court-Champ, direction Assens)</li> <li>b) Chemin de la Villaire (environ 100 m après le chemin de Court-Champ, direction Assens)</li> <li>c) Chemin du Grand Record (entre l'école et le chemin du Petit Record direction la Villaire)</li> </ul> <p><b>Zone 4 (Bains)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Chemin de Daillens (entre les chemins de Marjovet A et B, direction nord)</li> </ul>